

Décision

Générale

colonial

Décision n° 571 portant délégation de signature

n° 571

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date de publication
18 juin 1969

Date du numéro
10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Délégation permanente est donnée à M. François Chappellet, administrateur civil de 1er classe, Directeur du Cabinet, à l'effet de signer au nom du Haut-Commissaire de la République, tous actes, correspondances et documents, à l'exclusion des arrêtés et décisions. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Haut-Commissaire de la République, Dominique PONCHARDIER.